

Affaire suivie par Gaëlle ROMERO
Tél : 06 75 56 47 41
Email : anc@reseau31.fr
Identifiant du dossier : 383591

BONNEY GERARD
Borde Basse
31540 MAURENS

Objet : Rapport de contrôle de fonctionnement et d'entretien de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur,

Suite au contrôle de votre dispositif d'Assainissement Non Collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a établi un avis sur le fonctionnement et l'entretien de votre installation :

INSTALLATION NON CONFORME.

Pour accompagner la suite de vos démarches, vous trouverez ci-joint :

- le rapport technique de votre installation, à conserver.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.



Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

RAPPORT DE VISITE A CONSERVER

> Propriétaire

Coordonnées :

BONNEY GERARD

Borde Basse

31540 MAURENS

> Renseignements généraux

Identifiant du dossier : **383591**

Adresse du dispositif d'assainissement non collectif :

Borde Basse

31540 MAURENS

Référence(s) cadastrale(s) : ZL14

Surface du terrain : 11039 m²

Nombre d'équivalent-habitant(s) desservi par le dispositif : 8

Caractéristiques du bâtiment :

- Dénomination : Maison R+1 et Maisonnette plain-pied
- Type : Maison individuelle
- Nombre de logement(s) : 2
- Nombre de pièce(s) principale(s) : 8
- Nombre de chambre(s) : 6

Usage du bâtiment :

- Type de résidence : Principale
- Occupation : Permanente

> Contrôle

Date du contrôle : 25/06/2019

Dossier suivi par : Gaëlle ROMERO

Contrôle réalisé par : Gaëlle ROMERO

Contrôle effectué en présence de : Propriétaire

> Caractéristiques techniques

Caractéristiques du site

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Zonage assainissement : | Non Collectif |
| Raccordabilité au réseau collectif : | Sans objet |
| Alimentation en eau potable : | Réseau public |
| Zone à enjeux sanitaires : | Non |
| Zone à enjeux environnementaux : | Non |

Caractéristiques du terrain

| | |
|---|----------------------|
| Surface : | 11039 m ² |
| Terrain en pente : | Oui |
| Présence de nappe : | Indéterminé |
| Terrain inondable : | Non |
| Usage du terrain destiné à l'assainissement : | Paysagé |
| <i>Encombrement du terrain</i> | |
| > Jardin potager sur l'ANC : | Non |
| > Voie de circulation sur l'ANC : | Non |
| > Construction sur l'ANC : | Non |
| > Autre : | |
| Respect des distances recommandées : | Oui |
| Respect des distances réglementaires : | Oui |

Caractéristiques du sol

| | |
|-------------------------|-----|
| Etude de sol réalisée : | Non |
| Etude particulière : | Non |

> Contrôle de la destination des Eaux Usées des équipements intérieurs

Constat établie le : 25/06/2019

| Provenance des EU | Localisation | Destination des EU | Commentaires |
|-------------------|--------------|---|--------------|
| WC | Maison, RDC | Dispositif d'assainissement non collectif | |
| Cuisine | Maison, RDC | Dispositif d'assainissement non collectif | |
| Salle de bain | Maison, RDC | Non vérifiable | |
| Salle de bain | Maison, +1 | Dispositif d'assainissement non collectif | |
| WC | Maisonette | Non vérifiable | |

Conformité des écoulements : Non Conforme

Prescription(s) : S'assurer que l'ensemble des eaux usées soit raccordé au dispositif ANC.

> Caractéristiques de l'installation

Filière en place

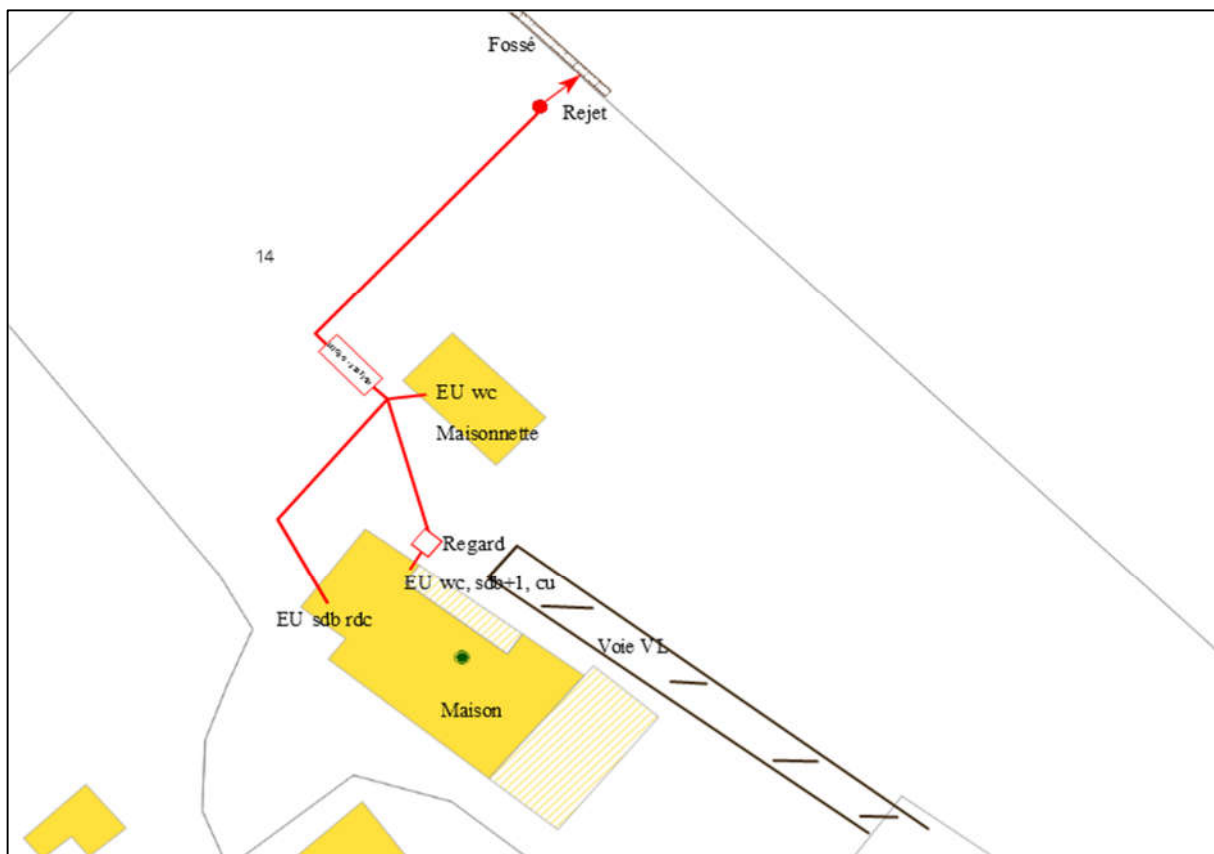
Statut de l'installation : En service

Date de mise en service : 22/10/2002

Détails de la filière

| | Description | Constat | Commentaires |
|--------------------|--|--|---|
| Filière non agréée | Microstation | Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Indéterminé Défaut constaté : Oui (cf. commentaires) | Microstation installée avant les agréments de 2009. Volume indéterminé. |
| Fossé | Privé, pour le rejet des eaux traitées | Accessibilité : Oui Bon état de fonctionnement : Oui Dimensionnement : Correct Défaut constaté : Oui (cf. commentaires) | Rejet d'eau non traitées au milieu naturel. |

> Schéma de l'installation



> Vérification du fonctionnement et de l'entretien :

Collecte des eaux usées

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément ?

Oui

S'ils existent, les effluents autres que les eaux usées domestiques (vidange, piscine, lavage, process...) sont-ils évacués hors de l'ANC ?

Non

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles collectées ensemble ?

Oui

Défaut de sécurité sanitaire

| | |
|---|-----|
| Implantation de l'ANC à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits destiné à l'alimentation en eau potable : | Non |
| Contact direct possible avec les eaux usées non traitées ou prétraitées : | Oui |
| Ruissellement d'eaux non traitées ou prétraitées vers des terrains voisins : | Non |
| Eaux usées produites non collectées : | Non |
| Prolifération d'insectes aux abords de l'installation dans une zone de lutte contre les moustiques : | Non |
| Nuisances olfactives récurrentes : | Non |
| Observations : | |

Défaut de structure ou de fermeture

| | |
|---|-----|
| Ouvrages non sécurisés (défaut de résistance structurelle ou absence de dispositif de sécurisation) : | Non |
| Observations : | |

Installation incomplète

| | |
|--|---|
| Collecte partielle des eaux usées ou absence d'un élément constitutif de la filière d'assainissement ou filière non agréée : | Oui |
| Observations : | La microstation n'est pas agréée. Elle n'est pas considérée comme un dispositif de traitement complet, mais seulement comme un dispositif de traitement primaire. L'installation ne comprend donc pas de traitement secondaire. |

Installation significativement sous-dimensionnée

| | |
|--|----------------|
| Installation non adaptée au flux de pollution à traiter dans un rapport de 1 à 2 : | Non vérifiable |
| Observations : | |

Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

| | |
|--|-----|
| Conditions d'emploi du dispositif non respectées : | Non |
| Mauvais écoulement des eaux jusqu'aux dispositifs et à travers les dispositifs : | Non |
| Un des éléments ne remplit pas sa mission : | Non |
| Si présence d'éléments électromécaniques : dispositif électrique associé défectueux : | Non |
| Si dispositif à cultures fixées ou libres : micro bullage non homogène (présence de grosses bulles / absence d'aération) : | Non |
| Observations : | |

Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs

| | |
|--|-----|
| Cas des filières électromécaniques : signes d'usure des éléments : | Non |
| Accessibilité et dégagements des tés ou regards contraignants : | Non |
| Etat des couvercles/boîtes : présence de corrosion (mauvaise ventilation des ouvrages) : | Non |
| Défauts liés à l'usure des dispositifs (fissures, corrosion, déformation) : | Non |
| Si dispositif à cultures fixées compactes : pas d'écoulement libre des effluents et stagnation : | Non |
| Entretien régulier des dispositifs et curage des canalisations non réalisé : | Non |
| Niveau de boues anormal dans le dispositif (absence totale ou accumulation anormale) : | Non |
| Accumulation anormale de graisses et de flottants : | Non |
| Nettoyage des bacs dégraisseurs et des préfiltres à réaliser : | Non |
| Observations : | |

> Conclusion de l'évaluation de l'installation n°383591 :

Avis du SPANC : INSTALLATION NON CONFORME.

Défauts constatés : Défaut de sécurité sanitaire

Observations Générales : La microstation n'est pas agréée. Elle n'est pas considérée comme un dispositif de traitement complet, mais seulement comme un dispositif de traitement primaire. L'installation ne comprend donc pas de traitement secondaire.

Travaux sous 4 ans : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.

Travaux sous 1 an (si vente) : Mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif réglementaire au dimensionnement adapté.



Avant tout travaux de réhabilitation, il est impératif de :

- prendre contact avec la Mairie ou le SMEA 31 afin de retirer une déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.
- faire réaliser une expertise géologique à la parcelle.

La déclaration, ainsi que les autres pièces nécessaires seront retournées à la collectivité qui les transmettra au SMEA 31 pour avis technique.

Lors de la réalisation des travaux, le demandeur devra prévenir le service de contrôle afin d'effectuer le contrôle de bonne réalisation avant remblaiement de l'ouvrage.

Fait à Toulouse, le 02/07/2019

Fabien DREHER
Pour le Président du SMEA 31
et par délégation,
Le responsable du Pôle
Contrôle de l'Assainissement

› Grille d'évaluation issue de l'arrêté du 27/04/12

| Problèmes constatés sur l'installation | Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux | | |
|---|--|--|--|
| | Non | Oui | |
| | | Enjeux sanitaires | Enjeux environnementaux |
| • Absence d'installation | Installation non-conforme ➤ Non respect de l'article L.1331-1-1 du code de la Santé Publique — Travaux à réaliser dans les meilleurs délais | | |
| • Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) | Installation non-conforme ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente | | |
| • Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation | | | |
| • Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution | Installation non conforme — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente | | |
| • Installation incomplète | Installation non conforme — Travaux dans un délai de 1 an si vente | Installation non conforme ➤ Danger pour la santé des personnes — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente | Installation non conforme ➤ Risque environnemental avéré — Travaux obligatoires sous 4 ans — Travaux dans un délai de 1 an si vente |
| • Installation significativement sous-dimensionnée | | | |
| • Installation présentant des dysfonctionnements majeurs | | | |
| • Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs | — Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation | | |
| • Installation complète ne présentant pas de défaut d'usure ou d'entretien | — Rappel des opérations d'entretien à poursuivre | | |